

Vaéra

La remise en cause des Attributs de D.ieu

(Discours du Rabbi, Chabbat Parchat Vaéra 5731-1971)

(Etude du commentaire de Rachi sur le verset Vaéra 6, 9)

(Likouteï Si'hot, tome 16, page 47)

1. Il a été maintes fois souligné⁽¹⁾ que le commentaire de Rachi, s'il énonce, avant tout, le sens simple du verset, n'en comporte pas moins des "idées merveilleuses"^(1*), émanant des autres parties de la Torah et même le "vin de la Torah"⁽²⁾. Toutefois, pour comprendre ces idées, appartenant aux autres parties de la Torah, il est nécessaire, au préalable, de saisir le commentaire de Rachi sur le sens simple du verset.

Après avoir énoncé le sens immédiat des versets, au début de la Sidra, "Je Me suis révélé à Avraham... J'ai également accompli...", Rachi poursuit⁽³⁾, faisant référence au contenu de ces versets : "Nos Sages l'appliquent⁽⁴⁾ à ce qui a été dit ci-dessus. Moché disait : 'Pourquoi as-Tu fait du mal ?'⁽⁵⁾. Le Saint béni soit-Il lui répondit : 'Il est dommage que ceux qui sont partis ne soient plus là. Je dois Me

(1) La fin de cette causerie, à partir du paragraphe 12, traitera également de la date du 24 Tévet.

(1*) Selon l'expression du Chnei Lou'hot Ha Berit, dans son traité Chevouot, à la page 181a.

(2) Voir le Hayom Yom, à la page 24.

(3) Au verset 6, 9.

(4) Voir le traité Sanhédrin 111a, le Midrash Chemot Rabba, chapitre 6, au paragraphe 4 et le Midrash Tan'houma, au début de la Parchat Chemot.

(5) Chemot 5, 22.

plaindre de la disparition des Patriarches. Je Me suis maintes fois révélé à eux par El Chadai et ils ne M'ont jamais demandé Mon Nom, alors que toi, tu M'as dit⁽⁶⁾ : 'S'ils me demandent Son Nom que devrai-je leur dire ?'. Et, J'ai également accompli... Lorsque Avraham voulut enterrer Sarah, il ne trouva un terrain qu'après avoir payé très cher. De même, Its'hak a été contesté, du fait des puits qu'il avait creusés. Il en fut de même également pour Yaakov. Or, ils n'ont pas remis en cause Mes Attributs, alors que toi, tu as dit: 'Pourquoi as-Tu fait du mal ?'. Puis, Rachi conclut : "Mais, ce Midrash n'est pas parfaitement adapté au verset".

A la fin de la Parchat Chemot⁽⁷⁾, commentant le verset : "Maintenant, tu veras...", qui est la réponse du Saint béni soit-Il, apportée par

la Torah, à la question : "Pourquoi as-tu fait du mal ?", Rachi dit : "Tu as douté de Mes Attributs, non pas comme Avraham, à qui J'ai dit⁽⁸⁾ : 'C'est par Its'hak que tu auras une descendance', puis Je lui ai dit⁽⁹⁾ : 'Offre-le en sacrifice'. Or, il n'a pas remis en cause Mes Attributs"⁽¹⁰⁾. On peut ici se poser les questions suivantes :

A) Pourquoi, dans la Parchat Vaéra, disant : "Nos Sages l'appliquent", Rachi cite-t-il une preuve que tous les Patriarches "n'ont pas remis en cause Mes Attributs", alors qu'à la fin de la Parchat Chemot il mentionne uniquement Avraham ?

B) S'agissant d'Avraham lui-même, Rachi, dans notre Paracha, montre qu'il "ne remet pas en cause Mes Attributs" à partir d'un autre événement, celui de l'enterre-

(6) Chemot 3, 13.

(7) 6, 1.

(8) Vayéra 21, 12.

(9) Vayéra 22, 2.

(10) Voir le commentaire de Rachi sur le verset Vayéra 22, 12 : "J'exposerai mon propos devant Toi".

ment de Sarah, alors qu'à la fin de la Parchat Chemot, il évoque le fait que Its'hak devait être sa descendance⁽¹¹⁾.

C) Point essentiel, Rachi, à la fin de la Parchat Chemot, cite son explication sur la remise en cause des Attributs de D.ieu, sans lui apporter aucune autre précision, ce qui veut dire qu'il la présente comme étant le sens simple du verset. Or, il n'en est pas de même, dans notre Paracha, dans laquelle il introduit son propos par : "Nos Sages l'appliquent". Il mène donc bien ici une analyse plus profonde et, bien plus, il précise que

celle-ci "n'est pas parfaitement adaptée au verset", à l'encontre du principe selon lequel Rachi rapporte une Aggada uniquement dans la mesure où elle permet de mieux comprendre le verset^(11*).

2. On peut penser que la réponse à la dernière question posée figure dans ce qui a été dit au préalable. A la fin de la Parchat Chemot, Rachi énonce le sens simple de ce verset⁽¹²⁾ : "Et, D.ieu dit à Moché : maintenant tu verras", qui est, comme on l'a dit, une réponse à l'interrogation soulevée par Moché lui-même,

(11) La différence est, très simplement, la suivante. L'explication : "Nos Sages l'appliquent" concerne le verset : "Et, J'ai accompli", qui se rapporte à l'héritage d'Erets Israël. Rachi précise donc que les Patriarches ne remirent pas D.ieu en cause, à ce sujet. Il n'en est pas de même, en revanche, à la fin de la Parchat Chemot. Cela n'explique pas, en revanche, le changement qui intervient dans la Parchat Chemot, d'autant que cet événement, cité à propos d'Avraham, ne figure pas dans les propos de nos Sages.

(11*) Béréchit 3, 8.

(12) Rachi ne dit pas, à ce propos : "Nos maîtres expliquent", par exemple, bien qu'il poursuive ensuite : "De ce fait, tu verras maintenant ce qui est fait au Pharaon". La Guemara et le Midrash Tan'houma, à la suite de cette explication, indiquent : "Il est dommage que ceux qui sont partis ne soient plus là. Je dois Me plaindre de la disparition des Patriarches.", comme le cite Rachi dans la Parchat Vaéra. Par contre, le Midrash Chemot Rabba, à la fin de la Parchat Chemot, en fait une explication indépendante.

que rapportaient les versets précédents : "Pourquoi as-Tu fait du mal à ce peuple ? Depuis que je suis venu parler au Pharaon en Ton Nom, ce peuple a connu le mal".

Ainsi, non seulement la mission confiée par D.ieu n'avait pas permis de sauver les enfants d'Israël, "sauver, Tu n'as pas sauvé Ton peuple", mais, bien au contraire, "ce peuple a connu le mal". De ce fait, "tu verras maintenant ce qui est fait au Pharaon, mais non ce qui sera fait aux rois des sept peuples", parce que Moché avait "remis en cause Mes Attributs".

Tel n'est donc pas le comportement qu'il fallait adopter et, précisément, ce n'est pas ce que fit Avraham, lequel : "ne remit pas en cause Mes Attributs", bien que : Je lui avais dit : 'c'est par Its'hak que tu auras une descendance', puis Je lui ai dit⁽⁹⁾ : 'Offre-le en sacrifice'. Or, il n'a pas remis en cause Mes Attributs". Une telle promesse, comme dans le cas présent, fut la cause d'une douleur supplémentaire⁽¹³⁾, au même titre que : "depuis que je suis venu parler au Pharaon en Ton Nom, ce peuple a connu le mal"⁽¹⁴⁾.

(13) Il n'en est pas de même pour la famine dans le pays, selon le verset Le'h Le'ha 12, 10 et le commentaire de Rachi, à cette référence.

(14) De ce fait, c'est précisément après l'épreuve du sacrifice d'Its'hak, que le Saint béni soit-Il dit (Vayéra 22, 12) : "Maintenant, Je sais : désormais j'ai une réponse pour le Satan et

les nations qui Me demandent pourquoi Je t'aime. Actuellement, on le voit", comme l'explique Rachi, à cette référence, bien qu'au préalable, Avraham avait déjà surmonté des épreuves et fait don de lui-même, à Ur Kasdim, comme le rappelait Rachi, commentant le verset No'a'h 11, 28.

On peut vérifier dans la pratique que la douleur de ne pas avoir d'enfant n'est pas comparable à celle d'avoir reçu de D.ieu un fils unique, à un âge déjà avancé, puis de le perdre, surtout lorsque c'est le père lui-même qui doit causer sa perte⁽¹⁵⁾.

Ainsi, il n'y a pas lieu que Rachi fasse la preuve que Avraham ne remit pas en cause les Attributs de D.ieu en rappelant que, quand il voulut enterrer Sarah, il ne trouva pas de terrain pour le faire et, de même, que Its'hak fut remis en cause à son tour et que Yaakov dut acquérir un champ⁽¹⁶⁾, car, dans tous ces cas, il n'y avait pas eu de promesse "de leur donner le pays", qui aurait conduit à l'acheter à un prix très élevé.

(15) Certes, le verset : "C'est par Its'hak que tu auras une descendance" fut dit après la naissance d'Its'hak. Ceci fait, néanmoins, partie de la douleur et de la peine auxquelles le texte fait allusion ici. En effet, la douleur de ne pas avoir d'enfants est aussi celle de voir sa famille s'éteindre. Or, D.ieu lui avait promis une descendance à partir d'Its'hak, puis Il lui avait demandé de le sacrifier, ce qui était la négation totale de la naissance de ce fils.

La remise en cause pouvait donc uniquement être la suivante. Avraham, ayant obtenu l'assurance qu'il recevrait le pays, n'aurait pas dû être conduit à payer un montant aussi élevé⁽¹⁷⁾ et, par la suite, il aurait dû en être de même pour Its'hak et Yaakov. Une telle remise en cause n'aurait donc pas été l'illustration de celle de Moché, prétendant que c'était à cause de la mission confiée par D.ieu que : "ce peuple a connu le mal".

Il n'en est pas de même si l'on considère l'explication qui dit que : "Nos Sages l'appliquent", selon laquelle le contenu de ces versets, y compris : "Je Me suis révélé à Avraham, à Its'hak et à Yaakov"⁽¹⁸⁾, fait suite à ce qui a été dit au préalable, dans la

(16) Vaychla'h 33, 19.

(17) Voir le commentaire de Rachi sur le verset 'Hayé Sarah 23, 9.

(18) Le traité Sanhédrin fait allusion au verset : "depuis que je suis venu chez le Pharaon", sans mentionner clairement : "Je Me suis révélé à Avraham". Par contre, le Midrash Chemot Rabba, chapitre 10, au paragraphe 4, se réfère effectivement à ce verset : "Je Me suis révélé à Avraham" et le Midrash Tan'houma conclut : "C'est pour cela qu'il est écrit : Je Me suis révélé".

réponse de D.ieu⁽¹⁹⁾ aux interrogations et aux paroles de Moché, en général⁽²⁰⁾ et non uniquement du fait de la douleur supplémentaire qui était

ainsi causée. Ces interrogations avaient commencé par : "S'ils me demandent Son Nom, que devrais-je répondre ?"⁽²¹⁾ et l'on comprend que

(19) Il n'en est pas de même pour le commentaire de Rachi, selon le sens simple du verset, au début de cette Paracha. Le début du verset est : "Et, D.ieu parla à Moché : il formule un reproche parce que Moché avait parlé durement et il dit : pourquoi as-Tu fait du mal à ce peuple ?". En revanche, la suite du verset, "Je Me suis révélé" ne poursuit pas ce reproche, prononcé parce que Moché avait parlé durement et demandé : "pourquoi as-Tu fait du mal à ce peuple ?". Le sens simple du verset, à la fin de la Parachat Chemot, "maintenant, tu verras" a, en effet, la même conception que celui qui introduit notre Paracha. En conséquence, il importe peu ici que Avraham, Its'hak et Yaakov n'aient pas remis en cause les Attributs de D.ieu, comme le précise le texte. Il n'en est pas de même pour : "Nos Sages l'appliquent", comme le disent le Reém, au début de notre Paracha, le Gour Aryé, le Divrei David, sur le Taz, au verset 6, 9 et d'autres commentateurs encore.

(20) Le Reém, commentant le verset 6, 9, dit : "Il ne s'agit pas du : 'pourquoi m'as-Tu envoyé ?' énoncé juste après cela, selon la manière dont il interprète le sens simple du verset". Or, on peut s'interroger sur cette affirmation, car la Guemara et le Midrash Tan'houma, au début de cette explication, citent également le verset sui-

vant : "depuis que je suis venu parler au Pharaon en Ton Nom". Et, le Midrash Chemot Rabba conclut : "A la fin, tu as dit : depuis que je suis venu parler au Pharaon". Il en est de même dans le Tan'houma. Puis Rachi cite, à la fin, comme dans la Guemara, la conclusion de ce verset : "Et, maintenant tu Me dis : sauver, Tu n'as pas sauvé Ton peuple", qui fait suite à : "pourquoi m'as-Tu envoyé ?". Rachi cite : "Pourquoi as-Tu fait du mal" parce qu'il rappelle également le début de ce verset. On verra aussi le Maharcha, à cette référence du traité Sanhédrin.

(21) On peut expliquer ainsi que Rachi dit : "nos Sages l'appliquent à ce qui a été dit ci-dessus", bien qu'il ajoute ensuite : "mais, ce Midrash n'est pas parfaitement adapté au verset". Or, il précise, à plusieurs reprises, que : "mon but est uniquement de définir le sens simple du verset et de citer la Aggada qui permet de l'établir", comme on l'a rappelé à la note 11*. En effet, la première explication soulève la difficulté suivante : pourquoi D.ieu lui fit-Il des reproches parce qu'il avait demandé : "s'ils me demandent quel est Son Nom, que devrais-je leur répondre ?". Rachi répond à cette question en faisant appel à la précision des Sages, de laquelle il déduit que D.ieu lui fit ce reproche uniquement après qu'il ait

Rachi cite, à ce propos, les commentaires de nos Sages relatifs à tous les Patriarches,

qui “ne remirent pas en cause Mes Attributs”, en général⁽²²⁾.

dit : “pourquoi as-Tu fait du mal à ce peuple ?”. On peut penser, en effet, que cette question sur le Nom, d’après le sens simple du verset, n’est pas une interrogation, à proprement parler, mais plutôt une remarque, comme le dit le verset : “Ils me diront : quel est Son Nom. Que devrais-je leur dire ?”. Il en est de même également dans le Midrash Chemot Rabba, chapitre 3, au paragraphe 5 et chapitre 4, au paragraphe 1. Par contre, selon le : “Nos Sages l’appliquent, il s’agissait bien d’une mauvaise attitude” comme le dit aussi le Midrash Vaykra Rabba, chapitre 11, au paragraphe 5, de même que le Yefé Toar sur le Midrash Chemot Rabba, à cette référence, chapitre 6, au paragraphe 4. De fait, y compris selon le : “Nos Sages l’appliquent”, le Chemot Rabba dit bien : “Voici le début de ma mission. Tu m’as dit : quel est Mon Nom ?”, ce qui n’est pas la formulation du verset et qui en omet le début, “ils Me diront”, pour n’en rapporter que la fin : “Que leur dirais-Je ?”. Il en est de même également dans le traité Sanhédrin et dans le Midrash Tan’houma, à cette référence, qui dit : “Quel est Ton Nom ?”. Rachi, par contre, dit : “Quel est Son Nom ? Que leur dirais-je ?”. On verra aussi le Maharcha, à cette référence. Pour ce qui est des autres questions qui ont été posées ici sur ce

commentaire de Rachi, on verra la longue explication qui a été donnée au cours de la réunion ‘hassidique. Ce point ne sera pas développé ici.

(22) Le commentaire de Rachi distingue deux versets, “Je Me suis révélé de nombreuses fois... et ils ne M’ont jamais dit : ‘quel est Ton Nom ?’, alors que toi, tu M’as dit...”, qui est l’explication du verset : “Je Me suis révélé” et : “Quand Avraham voulut... ils ne remirent pas en cause Mes Attributs, alors que toi, tu as dit : ‘pourquoi as-Tu fait du mal... ?’”, qui est l’explication du verset : “Et, J’ai accompli...”. Rachi commence par : “Moché disait : ‘Pourquoi as-Tu fait du mal ?’. Le Saint béni soit-Il lui répondit : ‘Il est dommage que ceux qui sont partis ne soient plus là. Je dois Me plaindre de la disparition des Patriarches”. Cela veut dire que les Patriarches ne remettaient pas en cause les Attributs de D.ieu, y compris après Lui avoir demandé quel est Son Nom. Par contre, le traité Sanhédrin, le Midrash Tan’houma et Chemot Rabba disent que les Patriarches n’ont pas remis en cause les Attributs de D.ieu et qu’ils ne Lui ont donc pas demandé quel est Son Nom, “alors que toi, tu l’as demandé et tu as dit : maintenant, Tu n’as pas sauvé Ton peuple”. On consultera ce commentaire de Rachi.

3. On peut introduire ici un autre point. Moché notre maître a dit : “pourquoi as-Tu fait du mal à ce peuple ?”. Il n’y avait nullement là une affaire personnelle, ne concernant que lui. Il s’agissait bien de l’ensemble de : “ce peuple”, du peuple d’Israël. Selon le sens simple du verset, Rachi ne peut donc pas citer l’exemple d’Avraham, qui ne remit pas en cause les Attributs de D.ieu à propos de la grotte de Ma’hpéla, ni celui de Its’hak à propos des puits et pas plus celui de Yaakov qui dût acquérir le champ, car tout cela concernait chacun d’entre eux à titre personnel. Une différence peut donc être faite entre ces situations et l’on peut penser que, dans ces cas précis, ils ne remirent pas en cause les Attributs de D.ieu parce qu’ils se disaient que la Promesse de D.ieu ne s’était pas réalisée du fait de leurs

fautes, comme Rachi l’expliquait, au préalable, à propos de Yaakov⁽²³⁾. L’argument de Moché, par contre, portait sur le mal de tout Israël. Il n’est donc pas concevable que sa faute personnelle ait eu pour conséquence : “tu as fait du mal à ce peuple”⁽²⁴⁾.

De ce fait, Rachi, commentant le sens simple du verset, dit, à la fin de la Parchat Chemot : “non pas comme Avraham, à qui J’ai dit : ‘C’est par Its’hak que tu auras une descendance’, puis Je lui ai dit : ‘Offre-le en sacrifice’”, parce que, là encore, il ne s’agissait pas uniquement de Avraham, qui était en cause à titre personnel, mais bien des générations ultérieures. Il n’y avait donc pas à craindre les conséquences de sa propre faute. Malgré cela, “il ne remit pas en cause Mes Attributs”. En revanche, on ne retrouve

(23) Vaychla’h 32, 11.

(24) Même si l’on peut dire qu’il en est ainsi du fait de la faute d’Israël, comme le dit le Divreï David, à la fin de la Parchat Chemot et sur le verset Vaéra 6, 2, qui dit que telle était précisément la question posée par Moché : “pourquoi m’as-Tu envoyé ?”. Et, la réponse de D.ieu se trouve dans tout le reste de la Paracha.

Rachi, commentant le verset Chemot 2, 14, souligne que ce n’est là qu’un Midrash, d’autant qu’il lui fut dit : “Retourne en Egypte, car tous les hommes sont morts...”, ceux dont il était question dans le verset Chemot 2, 14. Tel est donc le sens simple du verset. Ces hommes étaient morts et il n’y avait donc pas lieu de craindre leur médisance.

pas l'équivalent d'un tel événement et d'une telle attitude chez Its'hak et Yaakov.

C'est là le sens simple du verset, mais "nos maîtres l'appliquent" au Midrash et à la Aggada de la Torah, qui en est l'âme⁽²⁵⁾, puisque : "la plupart des secrets de la Torah y sont dissimulés"⁽²⁶⁾. Il est dit, en effet, que : "les Patriarches sont tel un char"⁽²⁷⁾, parce que, se trouvant ici-bas, ils atteignaient une soumission comparable à celle qui existe là-haut⁽²⁸⁾.

Il est donc inconcevable de dire, pour ce qui les concerne : "J'ai été souillé par la faute"⁽²⁹⁾. De ce fait, on peut constater que : "ils n'ont pas remis en cause Mes Attributs", également à pro-

pos de ce qui est, en apparence, une préoccupation personnelle, les concernant à titre individuel, c'est-à-dire la grotte de Ma'hpéla pour Avraham, les puits pour Its'hak et l'acquisition du champ pour Yaakov. En effet, "ils étaient uniquement le char de la Volonté céleste, toute leur existence"⁽³⁰⁾.

4. On trouve aussi le "vin de la Torah" dans ce commentaire de Rachi. On peut le chercher dans la relation qui existe entre les deux explications développées par ce commentaire, que l'on a exposées. Nous avons expliqué longuement, une fois⁽³¹⁾, que les actes des Patriarches, Avraham, Its'hak et Yaakov, présentent deux aspects :

(25) Zohar, tome 3, à la page 152a.

(26) Iguéret Ha Kodech, chapitre 23. Lois de l'étude de la Torah, de l'Admour Hazaken, chapitre 2, au paragraphe 3. Il est dit, dans Iguéret Ha Kodech : "la dimension profonde de la Torah est la Aggada".

(27) Midrash Béréchit Rabba, chapitre 47, au paragraphe 6 et chapitre 82, au paragraphe 6. Le commentaire de Rachi sur le verset Le'h Le'ha 17, 22 dit : "Nous déduisons d'Avraham que les Justes sont le Char de D.ieu".

(28) "Tous leurs membres étaient saints et séparés des préoccupations de ce monde, tout au long de leur existence", selon le chapitre 23 du Tanya. (29) On notera que Iguéret Ha Kodech, à la même référence, dit : "La Aggada de la Torah expie les fautes de l'homme".

(30) Tanya, à la même référence.

(31) Likouteï Si'hot, tome 5, à partir de la page 298.

A) Il y a, tout d'abord, les actes qu'ils accomplirent par leur corps et, en la matière, Avraham pouvait aussi exprimer ses doutes : "peut-être ai-je obtenu la récompense de ma droiture", ou bien demander qu'on lui fasse un signe, attestant qu'il hériterait bien de la terre⁽³²⁾. Par la suite, il en fut de même pour Yaakov⁽³³⁾.

On peut l'établir d'après un récit du Maguid de Mézéritch⁽³⁴⁾, selon lequel il eut la vision de Moché notre maître, enseignant à des enfants le verset : "Avraham tomba face contre terre et il rit. Il se dit en son cœur : celui qui a cent ans enfantera-t-il ? Et, Sarah, qui a quatre-vingt-dix ans, enfantera-t-elle ?"⁽³⁵⁾. Dans sa vision, il leur expli-

quait alors que : "le verset ne peut pas être départi de son sens simple"⁽³⁶⁾.

B) Il y eut aussi les actes que les Patriarches accomplirent par leur âme. En la matière, une remise en cause des Attributs de D.ieu n'aurait pas de sens.

Nous avons donc montré que les commentaires de Rachi précisant le sens simple de la Torah, son corps, expriment les actes des Patriarches qu'ils accomplirent par leurs corps, alors que les commentaires basés sur le Midrash, la Aggada de la Torah, correspondent aux actes émanant de leur âme⁽³⁷⁾.

(32) Le'h Le'ha 15, 1 et 6, de même que le commentaire de Rachi.

(33) Vaychla'h 32, 9, de même que le commentaire de Rachi.

(34) Ha Tamim, tome 2, pages 71 et 83b. Kovets Mi'htavim sur Tehilim, à la page 197. On notera que l'Admour Hazaken relata ce récit au Tséma'h Tsédek dans la semaine qui précéda son décès. On verra, à ce propos, la fin de cette causerie.

(35) Le'h Le'ha 17, 17. Le commentaire du Maguid de Mézéritch est basé

sur le Targoum Yonathan Ben Ouzyel, à cette référence, qui dit que Avraham "fut surpris". C'est aussi ce que dit Rabbi Avraham Ibn Ezra et c'est le sens simple du verset. Rachi, par contre, interprète le verset d'après le Targoum Onkelos, comme il le précise lui-même : "il se réjouit".

(36) Traité Chabbat 63a.

(37) Voir le Likouteï Si'hot, tome 5, à la même référence, qui en cite plusieurs exemples.

Il en est de même également pour ce qui fait l'objet de notre propos. Le sens simple du verset porte sur les actes des Patriarches qui furent effectués par leur corps et l'on ne peut donc en tirer aucune preuve, pour la question qui avait été posée par Moché à propos de : "ce peuple", en arguant du fait que les Patriarches n'avaient rien remis en cause, pour ce qui les concernait à titre personnel. En effet, Avraham se disait peut-être qu'il avait obtenu sa récompense et il en est de même pour Yaakov.

Ce n'est pas le cas, en revanche, pour : "nos Sages appliquent", c'est-à-dire pour la Aggada de la Torah, qui est l'essentiel de ses secrets, correspondant aux actes des Patriarches qui émanent de leur âme. Car, la Aggada établit clairement que les Patriarches ne remirent pas D.ieu en cause également pour ce qui les concernait personnellement.

Et, l'on peut considérer qu'il en fut de même pour

Moché, notre maître. Celui-ci dit, selon la fin de la Parchat Chemot : "Pourquoi as-tu fait du mal à ce peuple ? Depuis que je suis venu parler au Pharaon en Ton Nom, ce peuple a connu le mal". Le sens simple de ce verset correspond effectivement au premier aspect qui a été défini précédemment. On peut alors penser que Moché remettait en cause les Attributs de D.ieu : "Je me plains du fait que Tu m'ais envoyé"⁽³⁸⁾, une objection qui était soulevée contre D.ieu Lui-même, si l'on peut s'exprimer ainsi : la mission confiée par D.ieu à Moché avait eu pour effet le malheur des enfants d'Israël. De ce fait, la punition en fut : "et maintenant, tu verras ce qui sera fait au Pharaon, mais tu ne verras pas..."

Par contre, "nos Sages l'appliquent" se rapporte au second aspect qui a été défini et, dès lors, on ne peut pas prendre l'objection de Moché au sens littéral, considérer qu'il a remis D.ieu en cause et qu'il a été puni, de ce fait⁽²⁹⁾. L'argument était, en réalité :

(38) Commentaire de Rachi sur le verset Chemot 5, 22.

“Je Me suis révélé à eux, de nombreuses fois, en tant que El Chadaï et ils ne M’ont pas dit : ‘quel est Ton Nom ?’”. En d’autres termes, Moché voulait connaître le Nom grand et saint, le secret du Nom de l’Essence de D.ieu⁽³⁹⁾, afin d’accroître sa perception de la Divinité^(39*), du Nom Avaya, de Son Attribut véritable, de Son Essence⁽⁴⁰⁾.

Il en résulte qu’en disant : “pourquoi as-Tu fait du mal à ce peuple ?”, Moché ne remettait pas en cause, à proprement parler, les Attributs de D.ieu. En fait, il voulait et il demandait une perception rationnelle⁽⁴¹⁾ des différents

aspects et des voies de la mission divine. Ceci justifie que, dans cette explication, “Nos Sages l’appliquent”, Rachi ne parle plus de remise en cause des Attributs de D.ieu, à propos de Moché⁽⁴²⁾, comme il le faisait dans son commentaire basé sur le sens simple, à la fin de la Parchat Chemot.

5. Mais, l’on peut encore se poser la question suivante : comment envisager une remise en cause des Attributs de D.ieu, au sens propre, y compris selon le premier aspect ? Ne s’agit-il pas, en l’occurrence, de Moché, duquel il fut dit, dès sa naissance, “elle vit qu’il était bon”⁽⁴³⁾ et “toute la mai-

(39) Pirkeï de Rabbi Eliézer, fin du chapitre 40. Voir les commentaires de nos Sages sur le verset Chemot 3, 14, cité par le Torah Cheléma, à cette référence. Les différentes versions et les commentaires du Rambam, lois des fondements de la Torah, chapitre 6, au paragraphe 2. Choul’han Arou’h, Yoré Déa, chapitre 276, au paragraphe 9 et Pardès, porte des noms.

(39*) C’est ainsi qu’il est dit : “De grâce, fais-moi connaître Tes voies”, “De grâce, montre-moi Ton honneur”, dans les versets Tissa 33, 13 et 18.

(40) Selon la suite des versets, dans notre Paracha.

(41) Voir, notamment, le Be’hayé, à la fin de la Parchat Chemot et le Pnei Yochoua, au début de la Parchat Vaéra.

(42) Il en est de même pour le traité Sanhédrin, le Midrash Chemot Rabba et Tan’houma, mais l’on verra aussi le commentaire de Rachi au début du traité Sanhédrin.

(43) Chemot 2, 2 et l’on verra le Or Ha Torah, à cette référence, de même que le Séfer Ha Maamarim 5710, à la page 182 et dans les références indiquées.

son s'emplit de lumière"⁽⁴⁴⁾ ? Et, bien plus, il est souligné, à ce propos, que les Patriarches, pour leur part, n'avaient jamais remis D.ieu en cause. Or, Moché était "choisi d'entre tout le genre humain"⁽⁴⁵⁾, y compris par rapport aux Patriarches^(45*) et, malgré cela, lui-même aurait remis D.ieu en cause !

On peut aussi se poser la question suivante. Il est dit que : "le verset ne dit pas de mal, même d'un animal impur"⁽⁴⁶⁾. A fortiori doit-il en être ainsi pour les enfants d'Israël et, combien plus, pour Moché notre maître. Dès lors, pourquoi la Torah relate-t-elle que Moché remet D.ieu en cause ? Quel enseignement un Juif en apprend-il pour son service de D.ieu ? Il est difficile d'admettre que l'on doit en déduire à quel point l'on doit se préserver de remettre en

cause les Attributs du Saint béni soit-Il et qu'il est nécessaire d'adopter le comportement des Patriarches, qui ne le firent pas, car comment demander à chaque Juif, en tout époque, de faire ce que Moché lui-même ne parvint pas à réaliser⁽⁴⁷⁾ ?

6. Nous le comprendrons à partir de l'explication que Rachi donne du mot Vaéra, "Je Me suis révélé". Il dit : "Aux Patriarches" et l'on connaît la question posée, à ce sujet, par ses commentateurs : le verset ne précise-t-il pas lui-même : "Je Me suis révélé à Avraham, à Its'hak et à Yaakov" ? Quelle est donc la précision qui est apportée ici par Rachi ?

L'explication est la suivante⁽⁴⁸⁾. Rachi précise, de la sorte, que l'élévation de : "Je Me suis révélé à Avraham", de la

(44) Selon le commentaire de Rachi, à la même référence, d'après le traité Sotta 12a. Il en était ainsi également du point de vue du corps, comme selon l'avis des "autres", expliquant que : "il est né circoncis", comme cela est précisé à différentes références.

(45) Commentaire de la Michna du Rambam, traité Sanhédrin, chapitre 'Hélek, septième principe. On

consultera aussi le Choul'han Arou'h, Yoré Déa, à la fin du chapitre 242, de même que le Likouteï Si'hot, tome 6, à la page 254.

(46) Traité Baba Batra 123a.

(47) Voir le Likouteï Si'hot, tome 3, à partir de la page 855.

(48) Voir, notamment, le Reém et le Likouteï Si'hot, tome 3, à la page 860.

perception du Divin, avec certitude et d'une manière concrète, comme c'est le cas de la vision physique⁽⁴⁹⁾, empêche toute remise en cause des Attributs de D.ieu. Or, cette qualité leur fut conférée en tant que Patriarches de tous les enfants d'Israël, ce qui veut dire qu'ils reçurent ce Vaéra de telle sorte qu'ils soient en mesure de le transmettre, en héritage, à leurs enfants, puisque : "le père confère à son fils la beauté, la sagesse"⁽⁵⁰⁾.

Le Torah Or, à cette Paracha, explique pourquoi : "seuls trois sont appelés les Patriarches"⁽⁵¹⁾ et il dit que : "le niveau des Patriarches est accordé en héritage à leurs

enfants, en toutes les générations", de sorte que le niveau des Patriarches doit se trouver en chacun.

C'est précisément la raison de l'argument qui fut soulevé par D.ieu, à l'encontre de Moché notre maître : "Il est dommage que ceux qui sont partis ne soient plus là". En effet, "Je Me suis révélé à Avraham" en sa qualité de "Patriarche" et il n'y a donc pas lieu de dire qu'il était un cas particulier, puisque chaque Juif possède en lui le reflet des "Patriarches", en tant que : "fils". La révélation, Vaéra, doit donc être présente, apparaître à l'évidence, puisque chacun la possède en héritage.

(49) L'audition n'égale pas la vision. C'est la raison pour laquelle : "le témoin ne devient pas juge. Dès lors, qu'il a vu, il ne peut plus accorder de circonstances atténuantes", selon le traité Roch Hachana 25b. On ne peut donc pas remettre en cause ce que l'on

voit, ce qui est possible, en revanche, pour ce que l'on entend de la bouche des témoins. On verra, à ce propos, le Likouteï Si'hot, tome 6, à partir de la page 121 et les références indiquées.

(50) Traité Edouyot 2, 9.

(51) Traité Bera'hot 16b.

7. On pourrait, toutefois, établir une distinction et dire que le père transmet ce qu'il possède en héritage, à son fils, mais, que, par la suite, ces biens, se trouvant chez le fils, n'ont plus l'élévation qui était la leur, chez le père⁽⁵²⁾. En l'occurrence, le Vaéra, héritage du fils, n'est nullement comparable à celui, beaucoup plus élevé, des Patriarches.

L'explication de tout cela figure également, en allusion, dans ce commentaire de Rachi : "Je Me suis révélé : aux Patriarches". Ainsi, la révélation de Vaéra était précisément pour les Patriarches, non pas en fonction de leur forme particulière de service de D.ieu, Avraham, "celui qui M'a aimé", par l'amour, Its'hak par la crainte et la

rigueur, mais uniquement en leur qualité de Patriarches, de pères devant avoir des fils, lesquels hériteraient de tout ce qu'ils possèdent. Un tel Vaéra n'introduit aucune distinction entre les pères et les fils.

La qualité et la supériorité du père, par rapport au fils, s'entend donc uniquement en ce que le père a acquis par son effort personnel, par son propre service de D.ieu. Certes, ces acquis sont également transmis, en héritage, aux fils, comme le disait la Michna précédemment citée : "Le père lègue...". Pour autant, celui qui les reçoit en héritage peut ne pas les recevoir à la même hauteur qu'ils se trouvaient chez celui qui les lui lègue.

(52) Selon les termes de nos Sages, dans le traité Erouvin 70b, "l'héritier est la hanche de son père" et la formulation courante, à différentes références, est : "le fils est la hanche de son père", selon le Yonat Elem, au début du chapitre 2 et l'on verra aussi les Tossafot sur le traité Yebamot 3a, le commentaire de Rachi sur le traité Ketouvoṭ 92a et le Likouteï Torah, Parchat Bera'ha, à la page 96b, qui dit : "Ce sont les attributs de Nétsa'h, Hod et Yessod du père, 'Ho'hma et de

la mère, Bina". Une déduction spécifique est nécessaire pour établir que l'héritier prend bien la place de celui qui lègue et l'on verra, à ce propos, le traité Baba Batra 159a, le Tsafnat Paanéa'h, additifs, à la page 13a et seconde édition, à la page 19a, les responsa Tsafnat Paanéa'h, édition de New York, tome 1, au paragraphe 18 et le Likouteï Si'hot, tome 8, à la page 348. On consultera aussi l'introduction du Chaareï Ora.

Il n'en est pas de même, en revanche, pour ce qui fait l'objet de notre propos, puisque l'élévation de Vaéra, du dévoilement proprement dit du Saint béni soit-Il obtenu par les Patriarches, titre qui leur est accordé précisément par rapport aux fils, est léguée aux enfants avec toute l'intensité qu'elle avait chez le père.

Ce qui vient d'être dit renforce la question qui a été posée : chaque Juif et, a fortiori, Moché notre maître, reçoit le Vaéra en héritage des Patriarches. Dès lors, comment est-il concevable que cela n'ait pas empêché Moché notre maître de "remettre en cause Mes Attributs" ?

8. On peut donner, à ce propos, l'explication suivante. Nos Sages disent⁽⁵³⁾ que : "Israël fut libéré d'Egypte uniquement en récompense

de la foi"^(53*), ce qui veut dire que la pointe de Judaïsme se révéla en eux, leur lien avec D.ieu, s'exprimant par leur foi en Lui. C'est ainsi qu'ils devinrent aptes à être libérés de l'Egypte.

Certes, déjà au préalable, lors de l'âpre exil de l'Egypte, les enfants d'Israël étaient : "croyants"⁽⁵⁴⁾. Néanmoins, il en était ainsi⁽⁵⁵⁾ parce qu'ils étaient aussi : "fils de croyants"⁽⁵⁴⁾, parce que cette foi leur avait été transmise en héritage, quelle qu'ait été leur situation apparente. En revanche, par leurs efforts et par leurs accomplissements, par les traits de caractère des fils eux-mêmes, ils n'avaient pas encore mis en pratique les termes du verset : "fais paître la foi" et ils ne l'avaient donc pas encore révélée dans toute sa plénitude.

(53) Me'hilta sur le verset Bechala'h 14, 31.

(53*) Le Yalkout, au paragraphe 240 dit que : "nos ancêtres furent libérés d'Egypte uniquement par le mérite de la foi".

(54) Chemot 4, 31. Traité Chabbat 97a et l'on verra le commentaire de Rachi sur la Torah, au verset Chemot 4, 2.

(55) Voir le Or Ha Torah cité à la note 60.

Pour que les enfants d'Israël puissent être libérés de l'Égypte par leur mérite personnel⁽⁵⁶⁾, pour que cela soit leur récompense propre, leur foi reçue en héritage et leur attachement à D.ieu devaient devenir leur accomplissement individuel⁽⁵⁷⁾.

9. Tel est donc ce qui fut accompli par Moché, notre maître et ce qui fait, précisément, la différence entre la révélation des Patriarches et celle de Moché. Grâce aux Patriarches, comme on l'a dit, la pointe de Judaïsme et la foi sont accordées en héritage à chaque Juif, qui la possède par nature, de par sa naissance, étant le descendant d'Avraham, de Its'hak et de Yaakov⁽⁵⁸⁾.

Par contre, Moché notre maître, puisse-t-il reposer en paix, était l'un des "sept bergers révélant la vitalité et la Divinité à toutes les âmes d'Israël". En outre, il détenait "l'ensemble de ces âmes" dont il était le : "berger fidèle"⁽⁵⁹⁾. Il nourrissait, assurait la subsistance, distribuait la foi, ainsi qu'il est dit : "fais paître la foi", afin que celle-ci soit profonde, que "la foi, entière et forte, pénètre la dimension profonde de l'âme"⁽⁶⁰⁾. De la sorte, cette foi était à la base même de l'être et elle se révélait en tout ce qui concerne l'homme, jusque dans l'action concrète.

10. Ce qui vient d'être dit nous permettra de comprendre le sens de la question posée par Moché, notre maître :

(56) On notera que le Me'hilta cite également le verset : "le peuple eut foi", qui fut dit alors qu'ils se trouvaient encore en Égypte. De ce fait, il poursuit en citant un autre verset : "Il est dit aussi (Tehilim 31, 24) : 'D.ieu garde ceux qui ont la foi'" et l'on verra, notamment la fin des traités Bera'hot et Makot qui s'interroge sur cette seconde citation.

(57) On consultera le Likouteï Si'hot, tome 11, première causerie de la Parchat Chemot.

(58) Voir, notamment, les chapitres 18 et 19 du Tanya.

(59) Tanya, chapitre 42.

(60) Torah Or, additifs, dans le discours 'hassidique intitulé Ki Tissa et l'on verra, en particulier, le Or Ha Torah, commentaires du Torah Or précédemment cité, Parchat Tissa, à partir de la page 1879 et à partir de la page 1835, le Likouteï Torah, Parchat Vaet'hanan, au premier discours intitulé : "Et, tu sauras" et dans son commentaire.

“Pourquoi as-Tu fait du mal... ?”, qui est rapportée par la Torah, bien que Avraham, pour sa part, n’ait pas remis en cause les Attributs de D.ieu. La réponse du Saint béni soit-Il à cette question fut : “Je Me suis révélé aux Patriarches”.

La délivrance était proche et Moché avait reçu de D.ieu la mission d’aller libérer les enfants d’Israël. Leur attachement à D.ieu, par la foi, ne pouvait donc plus être uniquement le fait des Patriarches. Ils ne pouvaient être “croyants” seulement parce qu’ils étaient : “fils de croyants”. La foi devait être aussi de leur propre fait, par leur accomplissement personnel.

C’est ce qui fut réalisé par la question et par la remise en cause de Moché^(60*) : “Pourquoi as-Tu fait du mal... ? Depuis que je suis venu parler au Pharaon, ce peuple a connu le mal...” et le

Saint béni soit-Il lui répondit : “Je Me suis révélé”. De la sorte, le Vaéra, la certitude absolue conférée par la vision, l’attachement des enfants d’Israël à D.ieu par la foi devinrent l’existence même d’un Juif, bien qu’à titre personnel, celui-ci pouvait encore remettre en cause les Attributs de D.ieu. Malgré cela, il reçut la plénitude de Vaéra, la perfection de la foi en D.ieu et donc le moyen de rejeter totalement cette remise en cause.

C’est pour cela que Rachi dit, à la fin de la Parchat Chemot : “Tu as douté de Mes Attributs, non pas comme Avraham, qui n’a pas remis en cause Mes Attributs”. Il souligne, de cette façon, que la capacité de ne pas remettre D.ieu en cause, que Moché et tous les Juifs ont reçu d’Avraham et des Patriarches, n’est pas suffisante, car elle n’est qu’un héritage, alors que la nature et l’existence du fils rendent cette remise en cause

(60*) Ainsi, nos Sages enseignent, dans le Midrash Chemot Rabba, chapitre 43, au paragraphe 6, que : “Moché dit : Maître du monde, on a fait pour Toi un soutien. Le Saint béni

soit-Il lui répondit : Tu te trompes également”. C’est donc en s’incluant lui-même parmi les enfants d’Israël qu’il les sauva de la punition. On peut penser qu’il en est de même ici.

possible. Moché fit donc en sorte qu'elle soit inconcevable, grâce à la Parole de D.ieu, à la révélation de Vaéra, comme on l'a dit⁽⁶¹⁾.

11. Ceci explique encore plus précisément la répartition des commentaires de Rachi entre le sens simple du verset, à la fin de la Parchat Chemot et : "Nos Sages l'appliquent", figurant dans notre Paracha. On a vu, en effet, que les commentaires de Rachi sur le sens simple du verset sont comparables à ce qui concerne le corps. En l'occurrence, cela ne veut pas dire que Moché, par son corps, remettait réellement en cause les Attributs de Moché, ce qu'à D.ieu ne plaise. Il est dit, en effet, à son propos, que : "il est bon", comme on l'a dit et une telle remise en cause de D.ieu aurait donc été inconcevable.

En fait, il adoptait simplement une attitude qui, d'une manière extérieure, pouvait être interprétée comme une faute et une remise en cause de D.ieu, au sens littéral⁽⁶²⁾.

De ce fait, selon le sens simple, le corps de la Torah, concernant chaque Juif, quel que soit son état, une telle attitude doit effectivement être considérée comme une remise en cause, à proprement parler. En effet, la révélation de Vaéra, de la foi, doit être obtenue par tous les Juifs, y compris ceux dont le corps, pour l'heure, voile encore l'âme, de sorte que la foi qui leur est irradiée par leur âme n'apparaît pas à l'évidence. Dès lors, le corps peut effectivement poser des questions comme : "Pourquoi as-Tu fait du mal... ?" et remettre D.ieu en cause, au sens propre.

(61) Selon la partie révélée de la Torah, on consultera le Tsafnat Paanéah sur la Torah, Béréchit, à partir de la page 48, précisant la différence qu'il convient de faire entre Avraham et Moché : "Notre père Avraham ne fit pas d'effort en l'étude de la Torah, car l'essence de la Sagesse, la compréhension effective et l'ensemble de la Torah lui étaient révélés". Il est dit encore, à la page 51 : "Toute la

Torah lui fut révélée sans effort, comme une acquisition, mais non comme une partie de l'essence, sans assujettissement du corps". Il n'en fut pas de même, en revanche, pour Moché notre maître qui fit des efforts afin d'étudier la Torah.

(62) Comme on l'a expliqué, à propos des Patriarches, dans le Likouteï Si'hot, tome 5, à la page 64.

Moché agissait également sur de telles personnes⁽⁶³⁾, car il incluait en lui tout Israël⁽⁶⁴⁾, auquel il apportait la révélation de Vaéra, le dévoilement, la certitude et l'attachement qui émanent de la foi, la négation de la remise en cause et, bien plus, l'instauration d'un état qui l'exclut totalement.

Il n'en est pas de même, en revanche, quand : "nos Sages l'appliquent", quand brille l'âme de la Torah. On peut alors constater que les Juifs sont illuminés par cette âme et que, dès lors, toute remise en cause de D.ieu devient strictement impossible. Car, les Juifs veulent uniquement comprendre, par leur propre logique : "Pourquoi as-Tu fait

du mal ?". C'est de cette façon que Moché réalise : "fais paître la foi". De cette façon, cette foi et la conviction qu'elle apporte apparaissent à l'évidence dans l'intellect, à la façon de Vaéra, au-delà de toute rationalité⁽⁶⁵⁾.

12. Ce qui vient d'être dit nous permettra d'établir un lien entre le 24 Tévet, date de la Hilloula de l'Admour Hazaken et la Parchat Vaéra, conformément à l'explication bien connue du Chnei Lou'hot Ha Berit⁽⁶⁶⁾. Cette année, en effet, comme c'est souvent le cas⁽⁶⁷⁾, cette Hilloula est célébrée dans la semaine de la Parchat Vaéra⁽⁶⁸⁾.

(63) On consultera le Yerouchalmi, traité Horayot, chapitre 3, au paragraphe 5, qui dit : "Pourquoi tout cela ? Pour faire revenir les sots à la vérité" et l'on verra le commentaire du Pnei Yochoua, à cette référence.

(64) En particulier dans la porte de l'inspiration divine, du Ari Zal, à la page 108, dans l'édition de Tel Aviv, de 5723 et dans le Chaar Ha Guilgoulim, 17^{ème} introduction.

(65) Voir aussi le Likouteï Si'hot, tome 6, à partir de la page 35.

(66) Partie de la Loi écrite, au début de la Parchat Vayéchev.

(67) L'année de son décès, en 5573, le 24 Tévet était le dimanche de la Parchat Vaéra. Le décès était à l'issue du Chabbat après qu'il ait récité la prière d'Arvit et la Havdala, selon l'introduction des fils de l'auteur au Choul'han Arou'h de l'Admour Hazaken. Or, après la prière d'Arvit et la Havdala, on se sépare de la semaine qui s'achève et l'on s'introduit dans la semaine qui suit.

(68) On verra aussi le Likouteï Si'hot, tome 6, à la référence précédemment citée.

Au jour de la Hilloula, “toutes ses actions, son enseignement et ses accomplissements, tout au long de sa vie”, reçoivent l’élévation⁽⁶⁹⁾ et “apparaissent à l’évidence, éclairent du haut vers le bas”⁽⁷⁰⁾. Or, l’apport nouveau de la ‘Hassidout ‘Habad, qui fut révélée par l’Admour Hazaken, par rapport à la ‘Hassidout générale du Baal Chem Tov et du Maguid de

Mézéritch⁽⁷¹⁾ est, par l’un de ses aspects, la compréhension⁽⁷²⁾ de la dimension profonde de la Torah. En effet, la ‘Hassidout ‘Habad présente la foi en D.ieu de telle façon qu’elle pénètre toute la personnalité de l’homme, à partir des forces de son intellect, ‘Ho’hma, Bina et Daat, au point de ne pas se limiter à la révélation de la pointe de foi, qui est cachée, mais en s’éten-

(69) Selon le commentaire du chapitre 27 d’Iguéret Ha Kodech.

(70) Iguéret Ha Kodech, au chapitre 28. On verra aussi le Sidour de l’Admour Hazaken, porte de Lag Baomer, à la page 304b-c.

(71) On verra la causerie de la veille du Chabbat Parchat Tissa 5688, selon laquelle la révélation du Baal Chem Tov et du Maguid de Mézéritch fut une préparation au dévoilement de l’essence même de la dimension profonde de la Torah, par l’Admour Hazaken, tout comme le service de D.ieu des Patriarches fut la préparation pour la révélation de l’Essence de D.ieu, lors du don de la Torah, par l’intermédiaire de Moché. Cette causerie est reproduite dans le Likoutéï S’hot, tome 4, à la page 1139 et l’on verra aussi les notes 15 et 22.

(72) Selon les Tikouneï Zohar, à la fin du Tikoun n°6. Le Mikdach Méle’h,

dans son introduction du Zohar, explique : “Il comprendra la signification véritable de ce qui y est dit”. Et, le Kissé Méle’h, commentant cette référence des Tikouneï Zohar, dit : “Ce sera précisément en la dernière génération, à proximité de la venue du Machia’h, même si la révélation a été obtenue depuis des centaines d’années. En effet, il est nécessaire de comprendre, de pénétrer ses discours profonds, grâce aux entrées en matière qui ont été révélées par le Ari Zal afin qu’on les saisisse. En effet, celui qui n’en perçoit que le sens premier, même s’il mérite une bonne récompense, n’en conçoit cependant pas toute la liberté, dévoilée uniquement quand on comprend ces discours et que l’on en étudie les explications”. On verra aussi l’introduction de Rabbi ‘Haïm Vital au Char Ha Hakdamot.

dant à toute la personnalité, aux accomplissements et aux forces propres, même si, au préalable, celles-ci n'étaient pas en mesure de recevoir une telle élévation⁽⁷³⁾.

C'est ce que l'Admour Hazaken accomplit en introduisant l'enseignement de la 'Hassidout également dans les forces intellectuelles de l'âme, 'Ho'hma, Bina et Daat et en le portant jusqu'à "l'extérieur", qui possède, d'après ce que l'on observe de ses yeux de chair, une existence indépendante, laquelle, par elle-même, fait obstacle à la révélation de la foi en D.ieu.

Ceci peut être comparé à la révélation de la foi qui résulta de la question posée par Moché : "Pourquoi as-Tu fait du mal ?". C'est alors que le Saint béni soit-Il dit : "Je Me suis révélé aux Patriarches", de sorte que la vision de D.ieu, la conviction et la foi que les Juifs reçoivent en héritage puissent également être de leur propre fait, par leurs forces personnelles, comme on vient de le montrer longuement⁽⁷⁴⁾.

Il en fut ainsi lors de la délivrance d'Égypte, obtenue par le mérite de la foi. Et, il en sera de même lors de la délivrance véritable et complète,

(73) On verra le Likouteï Si'hot, tome 16, à partir de la page 39 et dans les références indiquées.

(74) On verra le Likouteï Si'hot, tome 4, à la page 1136, qui indique que l'Admour Hazaken appelait le Baal Chem Tov : "grand-père" et qui explique pourquoi il le faisait.

que l'on obtiendra quand : "tes sources se répandront à l'extérieur", parce que la foi⁽⁷⁵⁾ sera perçue intellectuellement, telle qu'elle est révélée par l'enseignement de la 'Hassidout 'Habad⁽⁷⁶⁾ et qu'elle se répandra véritablement

"à l'extérieur". Dès lors, "le maître viendra"⁽⁷⁷⁾, le roi Machia'h. Tous les Juifs, chacun d'entre eux en particulier, auront le mérite de connaître la délivrance véritable et complète, très bientôt et réellement de nos jours.

(75) On verra la fin du Me'hilta, à cette référence, qui dit : "Tu peux constater que les exils parviennent à leur terme uniquement par le mérite de la foi".

(76) Surtout après la libération de Petersburg et la délivrance du 19 Kislev, selon le Torat Chalom, à partir

de la page 112, le Likouteï Dibbourim, tome 1, à partir de la page 22a. On verra aussi le Likouteï Si'hot, tome 10, à partir de la page 102.

(77) Selon la lettre du Baal Chem Tov qui est imprimée, notamment, à la fin du Séfer Ben Porat Yossef.